

71

Commission permanente Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme MESTRIES

49910

33 - Insertion

Actions innovantes mobilité 2024 - Volet fonctionnement

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 13 février 2013, 23 mars 2018 et 6 février 2019 relatives à l'insertion ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 21 novembre 2022 relative aux fonds d'aide aux jeunes - Actions innovantes mobilité 2022 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 novembre 2023 relative aux actions innovantes mobilité 2023 ;

Expose :

Le Département s'engage à structurer et promouvoir une offre de mobilité accessible et bas carbone.

Le programme breillien d'insertion 2023 - 2027 affirme ainsi comme axe majeur de la politique de lutte contre les exclusions, la levée des freins à l'emploi, parmi lesquels la mobilité.

Par ailleurs, depuis 2013, la collectivité soutient des actions innovantes dans le domaine de la mobilité inclusive à travers la mise en place d'un appel à projet annuel intitulé « Fonds mobilité innovante », opération inscrite dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Pour 2024, l'enveloppe allouée à cet appel à projet s'établit à 115 000 euros répartis de la manière suivante :

- 50 000 euros en fonctionnement ;
- 65 000 euros en investissement.

C'est ainsi que les acteurs du territoire ont été sollicités pour proposer des projets d'expérimentation ou des actions à destination des publics éloignés de la mobilité.

Le règlement d'appel à candidature prévoit un autofinancement minimum de 15 % par le porteur du projet, ainsi qu'une recherche de cofinancements.

En 2024, 25 projets portés par 15 structures breilliennes ont été examinés. Sur les 25, 11 projets portés par 11 structures concernent le volet fonctionnement. La commission d'appel à projet, présidée par Madame Gaëlle MESTRIES, Vice-présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative, a présélectionné sur le volet fonctionnement 11 propositions pour un montant total de 50 000 euros. Ces projets sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Décide :

- d'approuver les propositions de la commission d'étude des dossiers du 2 octobre 2024 détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'attribuer les participations au titre de l'année 2024, en section fonctionnement, pour un montant total 50 000 euros, aux structures détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242869

Pour extrait conforme